

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

11 - Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE SNCF RESEAU

N° Ordre : DE-065-2023

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au tourisme

Nomenclature : 8.7 transport

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espians : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_065_2023B-DE
Reçu le 04/07/2023

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT
Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE
Fieux : M. Joël AREVALILLO
Lavardac : M. Georges BARBARA
Le Frechou : M. André APPARITIO
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Absents : 16

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 7

Votants : 44

- Dont « pour » : 44

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,
Vu la compétence organisation de la mobilité,

Vu la délibération DE-070-2021 portant sur la réalisation du schéma directeur des modes doux, dans lequel est inscrit l'aménagement de la voie verte reliant Feugarolles à Moncrabeau et qui stipule que le projet de voie verte est inscrit au PPI d'Albret Communauté,
Vu la décision DE-070-2023 dans lequel figure le plan de financement prévisionnel de l'aménagement d'une voie verte de 27 km entre Feugarolles et Moncrabeau, à l'exception du coût de retrait des tabliers métalliques et du remplacement des garde-corps,
Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 14 juin 2023.

Exposé des motifs :

En 2018, le Conseil Départemental a lancé une étude portant sur la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Port-Sainte-Marie à Condom. Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique important qui gravite autour des activités de pleine nature, des paysages, du patrimoine local et de la gastronomie. La desserte des 7 communes qui jalonnent la voie ferrée, dont 6 en Albret (Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nérac, Le Fréchou et Moncrabeau), permettra la mise en valeur du patrimoine local (Bastide, Moulin des Tours, Château de Henri IV, ...). De plus, ce projet s'inscrit dans une dynamique supra territoriale qui permettra de renforcer le maillage avec l'agglomération d'Agen, le territoire de la Ténarèze, et celui du Confluent. La réhabilitation de la voie ferrée offre des perspectives de connexion avec d'autres itinéraires ayant un rayonnement régional, national et européen :

- L'Euro Véloroute n°3 « la Scandibérique » qui relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) en passant par l'Albret,
- La Véloroute V82 qui relie Lannemezan (Hautes Pyrénées) à Buzet-sur-Baïse (Albret),
- La Véloroute de Bordeaux à Toulouse qui longe le canal latéral de la Garonne (prolongement du Canal du Midi) en passant par Feugarolles et Buzet-sur-Baïse).

En complément de l'étude départementale, Albret Communauté a lancé en 2019 une étude visant à développer les mobilités actives sur le territoire. Le schéma directeur des déplacements doux vise à atteindre l'objectif national qui est d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile / travail pour atteindre 4% en 2021 et 8% en 2024. L'Albret présente une forte dépendance à la voiture notamment pour les déplacements domicile-travail (86% des trajets), avec un impact non négligeable dans le budget des ménages. Le déplacement en deux-roues ne représente aujourd'hui qu'une part marginale (2%) et sa démocratisation est freinée par l'absence de pistes cyclables. L'aménagement d'une voie verte de 27 km, de Feugarolles à Moncrabeau, offrira une desserte de déplacement sécurisée et idéalement située le long de 6 communes du territoire, dont le pôle urbain Nérac-Lavardac-Barbaste, qui concentre près de la moitié de la population et plus de la moitié des emplois. Elle desservira 6 zones d'activités économiques, 3 des 4 collèges du territoire, ainsi que tous les lycées. Elle permettra également de connecter par un axe de mobilité douce 5 des 9 communes ORT du territoire : Nérac, Barbaste, Vianne, Lavardac et Buzet-sur-Baïse (par la connexion de la voie verte avec le Canal latéral à la Garonne).

Pour pouvoir engager les travaux nécessaires à la réalisation de la voie verte, la collectivité doit maîtriser le foncier. À ce titre, Albret Communauté a engagé avec SNCF Réseau les démarches nécessaires pour l'obtention de la convention de transfert de gestion, pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte, avec la possibilité d'une prolongation éventuelle par avenant de 20 ans.

L'accord entre les deux parties se traduira par la signature du projet d'acte joint en annexe. Ce projet d'acte pourra être modifié et abondé sans remettre en cause les éléments substantiels tels que présentés.

Les frais annexes au dossier sont les suivants :

- Le montant des frais de gestion annuels forfaitisés pour la durée de la convention que SNCF RESEAU est amené à acquitter du fait du transfert de gestion : 4871,35 € TTC.
- Le montant de frais de réquisitions de transfert de propriété à la somme forfaitaire de 3200 € TTC.
- Le montant des frais liés à l'établissement du document d'arpentage : 3360 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- **D'accepter** les termes de la convention de transfert de gestion dont le projet est joint en annexe,
- **D'autoriser** le Président à signer la convention de transfert de gestion avec SNCF Réseaux et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **De préciser** que le coût à charge d'Albret Communauté dans le cadre du transfert de gestion s'élève à 11 431.35 €TTC, hors frais d'actes et de publicité,
- **De préciser** qu'Albret Communauté sera assistée par Me Frederic BLAJAN, notaire associé de la SELARL Blajan Frederic, Lagier Brice, et Lantaume-Baudet Lucie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Publication le :

- 3 JUL. 2023

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

